

Avis du gouvernement de l'Ontario

APPEL À COMMENTAIRES SUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'AÉROPORTS DANS LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES DU NORD DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

LE PROGRAMME

Le Programme d'aménagement d'aéroports dans les régions éloignées du Nord du ministère des Transports (MTO) construit et entretient des aéroports pour les collectivités éloignées du Nord sur demande et avec la collaboration et l'autorisation des conseils de bande des Premières Nations que les aéroports desserviront. Le Programme bénéficie aux collectivités éloignées du Nord, et les impacts environnementaux des projets sont mineurs et localisés.

Les exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales* sont respectées quant aux grands projets du Programme grâce à l'arrêté d'exemption MTC-58, qui constitue le Règlement de l'Ontario 407/90. Or, l'arrêté expire le 31 décembre 2016. Le MTO a demandé au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de le proroger de 10 ans. Si la prorogation est approuvée, elle permettra au MTO d'améliorer les aéroports existants en temps opportun et de façon responsable pour répondre aux besoins actuels et futurs des collectivités éloignées du Nord.

L'arrêté prévoit comme condition que le MTO doit consulter le public au sujet de sa prorogation. Le MTO souhaite faire en sorte que les préoccupations et les commentaires des personnes qui pourraient être touchées par la demande de prorogation soient pris en compte. Nous vous invitons donc à faire parvenir vos commentaires sur cette demande d'ici le **28 juin 2016** à :

M. Moe Fenelon
Chef
Bureau des transports dans les régions
éloignées du Nord
Ministère des Transports de l'Ontario
623, rue James Sud, 1^{er} étage
Thunder Bay ON P7E 6V4
Téléphone : 807 473-2081
Télécopieur : 807 473-2168

M^{me} Dawn Irish
Chef
Bureau des politiques
environnementales
Ministère des Transports de l'Ontario
301, rue St. Paul, 2^e étage,
St. Catharines ON L2R 7R4
Téléphone : 905 704-2213
Télécopieur : 905 704-2007

Des lettres individuelles ont été envoyées aux grands chefs et aux chefs des Premières Nations touchées, ainsi qu'à divers ministères et organismes gouvernementaux des paliers fédéral et provincial.

COMMENTAIRES

La collecte des commentaires et des renseignements sur le Programme vise à aider le MTO à respecter les exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales*. Ils seront conservés et serviront au cours du Programme, et ils pourraient faire partie de la documentation connexe. Les renseignements recueillis seront utilisés conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. À l'exception de tout renseignement personnel, tout commentaire pourrait être mis à la disposition du public.